

Le 27 mai 2015

[Traduction]

## Personnes âgées

**M. Fitch** : Je pense que le temps est venu pour le premier ministre d'admettre que la ponction des actifs des personnes âgées est un mauvais choix politique. Le premier ministre a tout essayé — des diaporamas, des annonces à la radio, des annonces dans les journaux et la promotion de la mesure par les six d'Atcon —, mais aucune publicité sophistiquée ne peut compenser une très, très mauvaise politique. La population ne l'acceptera pas.

Je crois comprendre qu'une autre manifestation est prévue demain devant l'Assemblée législative. Il s'agira probablement d'un record pour un nouveau premier ministre et pour une première session parlementaire en ce qui concerne le nombre de manifestations qui se sont déroulées à l'Assemblée législative et dans les tribunes. Afin de limiter les atteintes portées à sa réputation, à son gouvernement et à la décision qu'il prendra, le premier ministre dira-t-il au moins aujourd'hui qu'il envisagera d'annuler la décision des six d'Atcon de saisir les actifs des personnes âgées?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : En tant que gouvernement, notre priorité est de créer des emplois et de faire croître l'économie. Nous voulons aussi faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit pour élever une famille. Il n'y a aucun doute que, pour ce faire, il faut redresser nos finances publiques.

Donc, en tant que gouvernement, nous avons déposé un budget qui nous aidera à atteindre notre objectif et nous avons aussi entrepris la révision stratégique des programmes. Ces deux exercices nous aideront à atteindre notre but de nous assurer que nous aurons une bonne capacité financière pendant plusieurs années pour donner des services de haute qualité aux gens du Nouveau-Brunswick. Il y aura de l'appui pour les personnes âgées ainsi qu'un système de soins de santé et un système d'éducation de première classe.

Alors, nous allons travailler très fort avec les gens du Nouveau-Brunswick pour atteindre nos buts et respecter nos priorités. Nous demandons à l'opposition de nous aider à redresser nos finances publiques et de se concentrer sur les efforts visant à faire croître l'économie, comme nous le faisons depuis que notre gouvernement est au pouvoir.



[Traduction]

**M. Fitch** : Il est bon de voir le premier ministre de retour et bien reposé après sa semaine de relâche, qui s'est transformée en une semaine de prévisions budgétaires. J'aimerais dire une fois de plus que nous essayons d'apporter notre aide. Nous avons fait remarquer qu'il a été dit dans les médias que des gens quittaient la province. Lorsque des gens décident de quitter la province en fonction d'une décision politique que le gouvernement a prise, en quoi cette politique est-elle bonne? Il a été dit que les personnes âgées quittaient la province en raison de la ponction des actifs.

Quand le premier ministre dit que la province est un endroit où il fait bon élever une famille, il ne tient pas compte du fait qu'il a été dit que des personnes quittaient la province en raison de ses décisions politiques. Le gouvernement veut prendre 1,6 million aux personnes âgées, et ce, au titre d'une politique qui ne sera peut-être pas mise en oeuvre cette année. Pourquoi le premier ministre n'impose-t-il pas un moratoire sur la décision? Instaurez un moratoire pendant un an et autorisez la création d'un comité quelconque pour étudier la question. Le premier ministre instaurera-t-il un...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Nous devons redresser les finances publiques et nous devons le faire dès maintenant. Notre premier budget a été guidé par des principes qui vont nous permettre d'atteindre ce but de façon équitable.

[Traduction]

Dans notre premier budget, nous avons veillé, par les principes que nous avons respectés, à être progressifs, à prendre nos décisions ensemble, à ce que tout le monde participe un peu au processus et à ce que toute l'attention ne soit pas tournée vers une seule personne lorsque viendrait le temps de demander aux gens de peut-être en donner plus ou en recevoir moins. Voilà exactement ce que prévoit notre budget. Il s'agit d'un budget progressif, c'est-à-dire un budget qui permet d'aider les personnes les plus vulnérables et d'appuyer celles qui en ont besoin. Ce sont précisément les principes que nous avons suivis dans le cadre de la révision stratégique des programmes.

Je dois rappeler aux gens de l'opposition et du Nouveau-Brunswick que nous agissons ainsi afin d'acquérir la capacité financière, pour un grand nombre d'années à venir, en vue de fournir de solides programmes sociaux et d'assurer un tissu social solide ainsi que d'investir dans notre priorité de création d'emplois. Je suis très content du travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant. L'économie du Nouveau-Brunswick a généré 2 500 emplois depuis que nous sommes au pouvoir, et nous poursuivrons notre lancée.



**M. Fitch** : Le premier ministre dit : Nous avons demandé aux gens de payer un peu plus. Je me demande si le premier ministre sortira demain sur la pelouse de l'Assemblée législative quand les personnes âgées se présenteront, comme elles envisagent de le faire, et s'il leur dira : Nous voulons que vous, vous payiez un peu plus, à hauteur de 40 000 \$ ; vous, un peu plus, soit 50 000 \$ ; vous là-bas, un peu plus, soit 100 000 \$ ; vous, encore un peu plus, et la somme pourrait atteindre 200 000 \$.

Lorsque le premier ministre a fixé à 175 \$ le plafond des frais quotidiens payés dans les foyers de soins et que les gens du gouvernement ont dit que les personnes âgées devaient aussi liquider leurs actifs qui s'élèvent à plus de 50 000 \$ ou 100 000 \$, savait-il que la contribution un peu plus élevée constituait une somme d'argent importante pour un certain nombre de personnes âgées qui pourraient aller vivre dans un foyer de soins?

Encore une fois, je me demande si le premier ministre accepterait au moins d'examiner la ponction des actifs d'une valeur de 1,6 million de dollars, d'imposer un moratoire d'un an à cet égard et de constituer un comité quelconque pour examiner la question et se pencher sur le fait que notre province est la seule du Canada qui s'en prend aux actifs des personnes âgées pour payer leurs soins. Le premier ministre peut-il...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant** : Terre-Neuve et le Québec ont des politiques semblables. Commençons par cela. Selon moi, il importe ensuite de souligner ce qu'accomplit la politique mentionnée.

*[Original]*

Nous avons clairement dit que, contrairement à ce qu'a déclaré le député de l'opposition, qui agite des épouvantails pour semer la peur, la politique que nous avons mise en oeuvre pour les foyers de soins en vue d'aider les personnes âgées est progressive.

*[Traduction]*

Nous demandons aux personnes qui en ont les moyens de fournir une contribution un peu plus grande. Les personnes qui ont des liquidités — il ne s'agit pas de la maison, ni des produits provenant de la vente de la maison, ni des biens matériels, seulement des liquidités, d'une valeur de plus de 100 000 \$ pour un couple ou de 50 000 \$ pour une personne seule —, seront priées d'ajouter un petit pourcentage, soit 10 % ou 20 % de leurs actifs, à la contribution qu'elles versent chaque année, selon qu'il s'agisse d'un couple ou d'une personne célibataire. De plus, nous donnons plus d'argent aux gens qui ont un revenu moindre — 60 000 \$ ou moins en tant que couple. C'est là une mesure progressive, et c'est la bonne chose à faire.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Fitch** : Le premier ministre parle de désinformation, mais les seuls renseignements erronés



proviennent du premier ministre, des six d'Atcon et des autres simples parlementaires qui essaient de faire accepter la mesure au public. S'il peut indiquer tout renseignement erroné communiqué par l'opposition, nous nous ferons un plaisir de l'examiner. Le premier ministre ne peut pas indiquer de renseignement erroné, car il n'y en a pas. Les seuls renseignements erronés ont été transmis par le gouvernement.

Le 31 mars, les gens d'en face ont dit dans le budget qu'ils saisiraient les actifs des personnes âgées, mais que les maisons familiales seraient protégées. Cela s'arrêtait là. Nous avons posé des questions, mais aucun renseignement n'a été fourni. Ce n'est que lors d'une conférence de presse organisée à la hâte le 4 mai que les gens d'en face ont présenté la politique.

Il est intéressant de constater que le premier ministre essaie de minimiser le nombre de personnes touchées. Si les gens d'en face consultaient le harsard pour y lire les propos consignés pendant la période visée, ils noteraient qu'ils n'ont cessé de répéter que 13 % des personnes âgées seraient touchées — 13 % des personnes âgées seraient touchées. Ils ont maintenant fait volte-face et disent : Les personnes dans les foyers de soins ne seront pas touchées. Quel pourcentage des gens du Nouveau-Brunswick qui ont des liquidités le gouvernement actuel mettra-t-il à mal?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant** : J'aimerais bien avoir le temps de rectifier les propos du député d'en face. Tout d'abord, le Québec et Terre-Neuve ont des politiques semblables, contrairement à ce qui a été dit. Nous prenons aussi en compte ce qui suit : Si une personne dans un foyer de soins ne payait rien mais que ses frais ont été portés au maximum, soit à 175 \$, si vous faites le calcul, il ne s'agit certainement pas de l'augmentation de 200 000 \$ par année que le député d'en face veut insinuer qu'il y aura. Nous avons un taux très équitable.

Encore une fois, nous devons souligner ce qui suit, car le député d'en face ne le fera certainement pas : Tout le monde sera subventionné d'une manière ou d'une autre. Chaque personne qui vit ou ira vivre dans un foyer de soins sera subventionnée. Le montant des subventions que nous verserons sera calculé en fonction d'une formule qui, selon nous, est très équitable et progressive.

En outre, j'aimerais souligner que nous disons très clairement depuis le début, soit depuis l'annonce concernant la politique, que les personnes qui vivent actuellement en foyer de soins ne seront pas touchées. Nous l'avons dit clairement, et j'espère que le député d'en face s'en rendra compte.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Fitch** : Vous pensez que la formule est équitable, mais un certain nombre de personnes âgées trouvent qu'elle ne l'est pas du tout.



Le premier ministre de l'autre côté de la Chambre parle des personnes qui vivent dans un foyer de soins et qui ne paient actuellement pas un sou. Elles ont toutes contribué à la Sécurité de la vieillesse. Si elles sont admissibles au Régime de pensions du Canada, elles reçoivent des prestations à ce titre et, si elles touchent un supplément, elles le reçoivent également. Tout le monde fournit actuellement une petite contribution. Quand le premier ministre parle de fournir une contribution un peu plus grande, celle-ci peut s'avérer considérable étant donné les diverses classifications d'actifs ou divers niveaux d'actifs.

En ce qui concerne les possibles répercussions de la mesure dans la province, compte tenu des gens qui quittent la province... Encore une fois, le premier ministre a précisé maintes fois, comme l'a fait la ministre, que 13 % des personnes âgées seraient touchées. Or, les gens d'en face ont changé d'idée et disent maintenant que la mesure touchera les nouvelles personnes qui iront vivre dans un foyer de soins. Combien de ces nouvelles personnes seront touchées par la politique?

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons dit au tout début, c'est-à-dire quand la politique a été annoncée, les personnes qui vivent actuellement dans un foyer de soins ne seront pas touchées. Pour les gens qui iront vivre dans un foyer de soins, oui, il y aura des changements, notamment le fait que nous accorderons plus d'argent aux couples dont le revenu annuel est de 60 000 \$ ou moins. Ils auront plus d'argent pour leur conjoint et personne à charge à domicile. Je n'ai pas encore entendu le député d'en face le reconnaître. Je lui demande s'il s'en rend compte et s'il pense que le fait d'accorder plus d'argent aux gens qui en ont moins ne constitue pas une bonne politique.

J'aimerais aussi souligner que, en 2005, des personnes payaient plus de 175 \$ par jour pour vivre dans un foyer de soins. Certaines personnes payaient 182 \$. Le député d'en face était ministre à l'époque ; alors le fait qu'il nous reproche maintenant, quelques années plus tard... Je pense que c'est un peu regrettable. Nous devons prendre des décisions justes et progressives qui nous permettront d'investir dans de solides programmes sociaux et des mesures qui créeront des emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce que nous faisons.

**M. Fitch** : Savez-vous quoi? En 2005, nous avons constaté l'injustice et modifié la politique.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. À l'ordre.

**M. Fitch** : Nous avons modifié la politique, et le gouvernement suivant l'a poursuivie. C'est l'une des meilleures décisions à laquelle ce gouvernement s'est rallié. Ce gouvernement ne l'a pas annulée, contrairement au gouvernement actuel, qui a aussi annulé toutes les autres décisions politiques mises en oeuvre. Cette décision a été maintenue sous le gouvernement de David Alward et devrait être maintenue sous le gouvernement actuel.

Le premier ministre dit que la mesure est juste pour un groupe de personnes, mais elle est injuste



pour les autres. Il doit y avoir une meilleure solution. Les gens doivent pouvoir donner plus de renseignements au premier ministre afin qu'il puisse comprendre qu'il ne vaut pas la peine de risquer sa carrière ou son gouvernement pour la somme de 1,6 million de dollars. En mettant en oeuvre la mesure, il se fait connaître comme celui dont le gouvernement n'aura qu'un mandat.

Nous pouvons vous aider. Revenez sur la décision de saisir les actifs. Instaurez un moratoire...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, il est difficile de corriger en une minute certains des propos qui ont été tenus, alors je dois passer à notre troisième question.

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Tout d'abord, je n'ai pas encore entendu le député d'en face confirmer s'il pense que le fait d'accorder plus d'argent aux couples dont le revenu annuel est de 60 000 \$ ou moins constitue une bonne politique. Nous leur donnons plus d'argent. Je ne sais pas si le député d'en face pense qu'il s'agit d'une bonne mesure. J'aimerais qu'il précise s'il croit que nous ne devrions pas prendre cette mesure. Nous croyons que la mesure est progressive. Nous croyons qu'elle est nécessaire et qu'elle permettra d'aider les gens qui ont besoin de soutien.

J'aimerais aussi parler de dates. En 2006, l'une des premières d'une série de décisions prises par le gouvernement libéral précédent a été d'établir un différent plafond. Ce n'est pas le député d'en face qui l'a fait quand il était ministre au sein du gouvernement Lord. De plus, les frais étaient en fait de 200 \$ par jour sous la direction du député d'en face. Comment peut-il maintenant nous faire des reproches? Par-dessus le marché, le gouvernement de l'époque a saisi les maisons.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M<sup>me</sup> Dubé** : Je peux assurément corriger les propos du premier ministre, car cela faisait partie de notre budget. En 2006, la mesure a été annoncée ainsi que mise aux voix à la Chambre.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

**M<sup>me</sup> Dubé** : Vérifiez les faits.

[Original]

J'aimerais revenir à une question que j'ai posée hier, étant donné que le ministre a peut-être eu la chance d'aller chercher son information. Combien de personnes âgées vont effectivement bénéficier du crédit d'impôt que leur offre le gouvernement pour rénover leur maison afin



qu'elles puissent y demeurer plus longtemps? Nous présumons qu'il ne s'agit pas de beaucoup de personnes. Comme le ministre a maintenant eu 24 heures pour obtenir l'information demandée, j'aimerais recevoir sa réponse.

[Traduction]

**L'hon. M. Gallant** : À des fins de précision, je crois que, de 2003 à 2006, la députée d'en face qui pose les questions était la ministre concernée à l'époque. Sinon, je crois qu'elle était à tout le moins députée. Je crois aussi que le chef de l'opposition était ministre à l'époque.

De 2003 à 2006, le plafond dépassait largement les 175 \$ par jour. En fait, il a atteint 200 \$. La députée d'en face prétend que son gouvernement a réglé le problème. Il n'a rien réglé. Il lui a fallu des années et des années pour simplement reconnaître le fait qu'il s'agissait peut-être d'un problème. Il ne l'a pas fait à temps, ce qui lui a coûté les élections. Les parlementaires de l'époque ont donc vu le gouvernement libéral précédent procéder au changement en question.

Comment se fait-il que les gens d'en face prennent la parole aujourd'hui à l'Assemblée législative pour nous critiquer alors que le tarif journalier appliqué pendant trois ou quatre ans lorsque leur gouvernement était au pouvoir atteignait environ 200 \$? Ce dernier convoitait la maison familiale. Il est un peu fort que l'opposition nous sermonne au sujet de la politique qui mettra plus d'argent dans les poches des personnes qui en ont le plus besoin. Il s'agit d'une politique progressive et équitable.

**M<sup>me</sup> Dubé** : Je siége depuis longtemps à la Chambre. Je peux vous dire que cela s'est passé lorsque les gouvernements McKenna et Graham étaient au pouvoir. Les gouvernements en question s'emparaient des maisons des personnes âgées. C'est notre gouvernement qui a rectifié le tir. Au lieu de défendre aujourd'hui les anciens gouvernements libéraux, le premier ministre devrait défendre les personnes âgées de la province et assurer leur protection. Voilà ce à quoi nous nous attendons.

Nous sommes censés être dotés d'un gouvernement qui aide les personnes âgées à demeurer plus longtemps à domicile. Les parlementaires d'en face n'ont absolument rien fait pour aider les personnes âgées à demeurer plus longtemps à domicile. Le gouvernement a annoncé un crédit d'impôt.

Encore une fois, la question est simple. Combien de personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt? De combien de personnes s'agit-il?

**L'hon. M. Gallant** : Je dois encore revenir sur le préambule de la députée d'en face.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.



**L'hon. M. Gallant** : Écoutez, nous remontons aux années 80 pour ce qui est des politiques. Les parlementaires d'en face cherchent à jeter le blâme sur les gouvernements libéraux précédents. Le fait est que, de 2003 à 2006, je crois que les deux parlementaires d'en face étaient ministres sous le gouvernement Lord de l'époque. Je suis très content de savoir que la députée qui pose des questions siège depuis longtemps à l'Assemblée législative. Elle se rappelle certainement que, de 2003 à 2006, le gouvernement de l'époque s'est emparé des maisons.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

**L'hon. M. Gallant** : Le gouvernement de l'époque s'est emparé des maisons pour couvrir les coûts liés aux foyers de soins. Il facturait à peu près 200 \$ par jour les services en foyer de soins. La députée se rappellera probablement que les parlementaires de l'époque se sont livrés à un exercice de communication juste avant les élections, selon lequel ils apporteraient des changements à cet égard. Cependant, ils ne l'ont pas fait. Il a fallu qu'un autre gouvernement apporte le changement. En fait, le tarif de 200 \$ a continué d'être appliqué pendant un certain temps.

(Exclamation.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Portland-Simonds.

**L'hon. M. Gallant** : Le changement ne s'est produit qu'au moment où le gouvernement libéral a pris des mesures à cet égard. Je demande aux gens d'en face de nous dire pourquoi nous devrions accepter leurs critiques alors qu'ils ont fait pire que cela lorsqu'ils étaient au pouvoir pendant des années et des années.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires. À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : C'est désolant de constater ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui : Au lieu de voir un premier ministre défendre les intérêts des personnes âgées, on voit qu'il prend des décisions pour pouvoir aller dans leur compte bancaire. Il est en train de renverser les décisions qui ont été prises par un gouvernement progressiste-conservateur, et c'est dommage, car les gens vont s'en souvenir.

J'aimerais poser une dernière question aujourd'hui : Combien de personnes âgées seraient censées bénéficier du crédit d'impôt annoncé afin qu'elles puissent demeurer plus longtemps dans leur maison? Allons-nous recevoir cette réponse ou non aujourd'hui?



[Traduction]

**L'hon. M. Gallant** : Je suis certainement d'accord avec la députée d'en face en ce qui concerne une partie de ses propos. Ce sont des gouvernements libéraux qui ont fait annuler les décisions des gouvernements progressistes-conservateurs. Ils ont annulé la décision de s'emparer de la maison familiale des personnes âgées...

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

**L'hon. M. Gallant** : Les gouvernements libéraux ont annulé la décision en arrêtant de facturer 200 \$ par jour pour les services en foyer de soins. De plus, ils ont trouvé un moyen de réaliser des économies et d'assainir nos finances.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

**L'hon. M. Gallant** : Nous avons en effet trouvé un moyen de réaliser des économies et d'être plus progressifs que jamais en tant que province. Nous accordons plus d'argent aux personnes qui en ont besoin, soit celles qui ont un conjoint ou une personne à charge à domicile et qui ont du mal à assurer aux membres de leur famille une bonne qualité de vie. Nous parlons des couples âgés dont le revenu est de 60 000 \$ ou moins par année. Nous leur donnons plus d'argent.

Le chef de l'opposition n'a pas répondu à la question, alors peut-être que la députée d'en face le fera. Les gens d'en face s'opposent-ils à la politique en question? Sont-ils contre le fait de donner plus d'argent aux personnes qui en ont le plus le besoin, soit les personnes âgées plus vulnérables de notre province? J'espère que l'opposition répondra à la question.

## Santé mentale

**M. Coon** : Selon une étude citée dans une série d'articles sur la santé mentale parus cette semaine dans le *Globe and Mail*, un jeune Canadien sur cinq âgé de 9 à 19 ans est atteint d'une maladie mentale. Cela veut dire qu'environ 17 000 jeunes et enfants de notre province sont aux prises avec de telles difficultés, et près des trois quarts de ces jeunes en difficulté ne reçoivent pas le traitement dont ils ont besoin. Cela veut dire que plus de 12 000 jeunes du Nouveau-Brunswick souffrent. Cela veut dire que les visites aux urgences se multiplient et que les familles ou les amis cherchent à obtenir de l'aide qui n'est pas disponible ou qui est au-delà de leurs moyens.

Nous ne pouvons pas attendre d'avoir équilibré les comptes pour prendre des mesures, comme le ministre de la Santé le prétend. Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour répondre aux besoins en matière de santé mentale de nos enfants et de nos jeunes?



**L'hon. M. Boudreau** : Je me souviens des questions du député d'en face pendant l'étude des prévisions budgétaires. Je ne sais pas s'il ne comprend tout simplement pas le fait que certaines enveloppes budgétaires ont été transférées d'un poste à un autre dans le cadre des prévisions budgétaires afin de mieux en refléter la visée.

Le fait est que notre gouvernement demeure très résolu à mettre en oeuvre le Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'initiatives sont prévues au titre du plan d'action. Nous continuons à mettre en oeuvre ce plan d'action. Selon nous, il est important de nous assurer de fournir le soutien et les services nécessaires aux jeunes et à leur famille afin qu'ils reçoivent le meilleur traitement possible, que ce soit dans la collectivité ou ailleurs. Le plan d'action est suivi. Des fonds sont prévus dans le budget pour faire avancer les initiatives en question.

**M. Coon** : Environ 70 % des problèmes de santé mentale se manifestent durant l'enfance ou l'adolescence. Plus tôt le diagnostic est posé et le traitement administré, meilleurs sont les résultats. Dans un article de la CBC, au sujet du forum sur la révision stratégique des programmes, le ministre de la Santé aurait dit : Je comprends que les gens s'expriment et disent que nous devons en faire plus [...] afin de garantir de meilleurs résultats en matière de santé [...] ; eh bien, avant d'en arriver là [...] ; nous devons équilibrer les comptes.

Le ministre veut-il dire qu'il n'éliminera pas les difficultés d'accès aux soins de santé mentale pour les jeunes et les enfants tant qu'il n'aura pas équilibré les comptes?

**L'hon. M. Boudreau** : Ce que j'aimerais dire au député d'en face, c'est que je peux m'occuper simultanément de plusieurs tâches, tout comme le gouvernement, à mon sens. Il ne fait aucun doute que nous devons équilibrer les comptes. En ce qui concerne la révision stratégique des programmes, nous devons veiller à ce que tous les gens de la province contribuent à équilibrer les comptes publics afin que nous puissions assurer un avenir encore plus prometteur à nos enfants et à nos familles à mesure que nous avançons.

Parallèlement, nous devons assurer la prestation quotidienne des services et des programmes aux gens dans le besoin. C'est ce que nous faisons entre autres pour les jeunes, notamment ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi, et pour les personnes âgées. Nous avons lancé un grand nombre d'initiatives et nous continuerons de lancer toutes sortes d'initiatives pour aider les divers segments de notre population. Nous avançons au titre du Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une priorité pour le gouvernement actuel. C'est un engagement que nous avons pris dans notre plateforme, et nous continuerons d'investir à cet égard.

**M. Coon** : Certaines solutions sont à portée de main, comme le déploiement immédiat du programme de prestation des services intégrés dans toutes les écoles et partout dans la province, au-delà du comté de Charlotte et de la Péninsule acadienne où les projets pilotes ont bien fonctionné. Ces projets ont permis d'éliminer les listes d'attente pour les services de traitement des dépendances et de santé mentale pour les jeunes dans les régions visées. Le programme a



connu un large succès et doit être étendu maintenant.

Dans la province voisine, en Nouvelle-Écosse, le D<sup>r</sup> Stanley Kutcher de la Dalhousie University contribue à sensibiliser les écoles secondaires du monde entier aux connaissances en santé mentale. Il s'agit d'une question de choix politique et de volonté politique. Le ministre de la Santé acceptera-t-il de se donner comme priorité absolue d'éliminer les difficultés d'accès aux soins de santé mentale pour les enfants et les jeunes?

[Original]

**L'hon. M. Boudreau** : Comme je l'ai déjà mentionné, le Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick est une priorité de notre gouvernement, et nous investissons dans les différentes initiatives qui en font partie. Le député d'en face a parlé de la prestation de services intégrés. C'est un plan qui implique plusieurs ministères travaillant en étroite collaboration pour s'assurer que nous offrons les meilleurs soins possibles aux gens qui en ont besoin. Un projet pilote existe dans le comté de Charlotte ainsi que dans la Péninsule acadienne.

La santé mentale est certainement une question que nous allons continuer à examiner. Ainsi, cette année, nous avons investi dans la création d'un centre de traitement faisant partie du réseau d'excellence pour les jeunes ayant des besoins complexes, qui sera situé à Campbellton et dont nous avons déjà parlé ici, à la Chambre.

Nous faisons des investissements, nous prenons au sérieux le plan d'action et nous allons continuer d'appuyer les gens qui ont besoin de l'aide du gouvernement.

[Traduction]

## Finances du gouvernement

**M. Higgs** : Il y a quelques semaines, le ministre des Finances a dit que des promesses ne seraient pas tenues sur la foi de nouvelles informations concernant la situation déficitaire.

Lorsque le gouvernement actuel est entré en fonction, le déficit suivait une tendance à la baisse et la cote de crédit était stable depuis deux ans. Les pertes provisionnelles avaient atteint un creux historique, et l'attrition systématique avait permis de réduire le nombre de fonctionnaires. La liste est interminable. Le seul problème, c'était le dépassement du budget affecté à l'éducation, mais cela a été largement contrebalancé par ceux des autres ministères.

Voici ce que je veux savoir : Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, quelle situation financière ou économique était pire que prévu? Je suis conscient des dégâts qu'a causés le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir.

**L'hon. M. Melanson** : Je ne suis pas sûr qu'il y avait là une véritable question.



Toutefois, une chose est sûre. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous savions, du temps où nous siégeons dans l'opposition, que l'ancien ministre des Finances... Je crois qu'il voulait redresser la situation financière, mais il a échoué lamentablement. Lorsque nous avons examiné les chiffres à notre arrivée au pouvoir, l'ancien ministre n'avait atteint aucune de ses cibles, tant au chapitre des recettes qu'au chapitre des dépenses. À notre arrivée au pouvoir, nous les avons atteintes et nous les atteignons encore. Voilà pourquoi nous travaillons très fort pour éliminer le déficit structurel chaque année. Nous devons emprunter de l'argent tous les ans et nous endetter pour financer certains de nos services essentiels.

Une chose est sûre. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous savions que l'ancien ministre avait prévu une réduction de 37 millions de dollars au ministère de l'Éducation, ce qu'il n'a pas fait parce que les élections approchaient.

**M. Higgs** : Il me faut comprendre quelles projections n'ont pas été réalisées. En ce qui concerne les projections de dépenses non réalisées, nous avons dépensé 200 millions de dollars de moins au cours des deux dernières années que ce qui était prévu au budget. C'est une bonne nouvelle. La somme de 40 millions ou de 37 millions dont vous parlez au chapitre de l'éducation a été contrebalancée par les efforts d'autres ministères. Prenons le déficit principal. Il a baissé chaque trimestre. Prenons le déficit maintenant. Il s'élève à 255 millions de dollars.

La question qui se pose maintenant est la suivante, si je n'ai pas été clair dans la précédente. En comité, il a été dit que la nouvelle projection était de 391 millions de dollars. Il me faut comprendre comment nous en sommes arrivés là alors que la mise à jour du troisième trimestre prévoyait 255 millions de dollars. Les recettes ponctuelles s'étalent sur l'année. Elles ne vont pas disparaître. Comment pouvons-nous passer d'un déficit de 255 millions à un déficit prévu de 391 millions maintenant, à moins que nous gonflions simplement les chiffres de l'année dernière?

**L'hon. M. Gallant** : Je dois saisir l'occasion pour poser une question au député d'en face. À quelques reprises à l'Assemblée législative, j'ai entendu ce dernier dire, notamment dans sa précédente question, que nous sommes soudainement aux prises avec des défis financiers, et il laisse entendre que notre gouvernement en serait à l'origine.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant** : J'aimerais vraiment donner l'occasion au député d'en face, l'ancien ministre des Finances qui a clairement failli à sa tâche, de fournir des précisions.

Si le député le veut, nous pourrions certainement prendre du temps pour retrouver tout ce qu'il a dit aux médias et à l'Assemblée législative pendant les cinq années où il a été ministre des Finances et pour constater que nous avons des défis financiers auparavant. S'il le veut, nous pourrions faire cela. Nous pourrions retrouver toutes les citations. Nous pourrions les déposer à l'Assemblée législative, et il pourra préciser ce qu'il voudra. Toutefois, je vais lui donner l'occasion



maintenant de dire aux gens du Nouveau-Brunswick que notre province est aux prises avec des défis économiques et financiers depuis des années, ce qui était déjà le cas lorsqu'il était ministre des Finances.

**M. Higgs** : Si nous voulons aller jusque-là, ce que je vais faire, c'est demander au premier ministre de tenir un débat ouvert dans les médias sur les résultats précisément, soit des résultats établis... Je suis fier de notre bilan, d'autant que je peux le démontrer au moyen de résultats établis et de mesures visant le rendement financier, mesures que le gouvernement actuel a supprimées.

D'ailleurs, nous disposons d'une réserve pour éventualités. Pour ce qui est de la définition, en période d'excédent, une réserve pour éventualités sert à limiter les dépenses excessives de façon à pouvoir s'en prémunir et respecter le budget. En période de déficit, la réserve encourage les dépenses excessives et la mauvaise reddition de compte en matière de rendement. La *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* ayant été abrogée, quel était l'objectif véritable de la réserve pour éventualités en période de déficit? Était-ce purement un exercice pour dissimuler les faits et présenter tout ce qu'on veut, tant que cela paraissait bien?

**L'hon. M. Gallant** : Le député d'en face n'a certainement pas répondu à ma question de savoir s'il précisera et dira à l'Assemblée législative que, lorsqu'il était ministre des Finances, il avait indiqué très clairement que des défis financiers se posaient à nous.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

**L'hon. M. Gallant** : J'étais présent à l'Assemblée législative et j'ai entendu plusieurs fois l'ancien ministre Finances tenir de tels propos. J'aimerais qu'il admette que nous sommes aux prises depuis des années, sinon des décennies, avec des défis financiers. Je suis très surpris — à vrai dire, je suis stupéfait — de savoir que le député d'en face est fier de son bilan en tant que ministre des Finances. En effet, il a raté chacune de ses cibles en matière de réduction du déficit. D'ailleurs, s'il est fier de ce qu'il a fait, qui en porte la responsabilité? Était-ce parce que ses collègues ne l'ont pas laissé prendre les décisions difficiles? Était-ce parce que ses collègues ne pouvaient pas créer des emplois et les conditions propices à la croissance économique? Il s'agit du premier gouvernement qui n'a pas obtenu de gain net d'emplois en 40 ans. L'ancien ministre des Finances se lèvera-t-il pour dire aux gens du Nouveau-Brunswick que nous sommes effectivement aux prises avec des défis depuis un certain temps?

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

